



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-deux, le 10 juin à 17 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 3 juin 2022

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, GONON Florence, VENERA Christophe, PINATEL François, PHILIPPE Francine, JOUANNEAU Fanny, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, BERARD Guy

Excusés : VINCENT Denise (pouvoir à MICHEL Bernard), SAUNIER Jean-Marc (pouvoir à PHILIPPE Francine)

Fanny JOUANNEAU a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 9

VOTANTS : 11

CONTRE : 1

ABSTENTION : 0

POUR : 10

Délibération n° 2022/41 : Admission de créances en non-valeur

Sur proposition de Mme la Conseillère aux décideurs locaux de la direction départementale des finances publiques,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, dix (10) voix pour et une (1) voix contre :

DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- n°142 de l'exercice 2020, rôle eau et assainissement 2020, CONOR Laurent et Elisabeth pour 0,04 €,
- n°142 de l'exercice 2020, rôle eau et assainissement 2020, LAGADOU Christophe pour 0,78 €
- n°142 de l'exercice 2020, rôle eau et assainissement 2020, LIMONDIN Jean-Claude pour 0,20 €

DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 1,02 euros.

DIT que les crédits sont inscrits en dépense au budget de l'exercice en cours de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture :

Date d'affichage :

13 JUIN 2022

